Signature d’une nouvelle convention avec la Direction Hauts de France des Services Pénitentiaires et d’Insertion

Notre activité de placement extérieur qui permet d’accompagner des détenus dans une mesure d’aménagement de peine particulièrement complète vient de connaitre 18 mois très difficile entre mai 2015 et novembre 2016. Cette période difficile s’est traduite par un effectif accueilli nettement plus faible que ce que nous permettait notre convention avec la Direction Intérrégionale de LILLE (une moyenne de 22 personnes par jour pour une convention de 40 places). Cette sous-activité a considérablement pénalisé l’association, y compris financièrement puisque nous sommes financés sous la forme d’un prix de journée qui dépend du nombre de personnes accueillies.

L’année 2017 commence sous des auspices nettement plus favorables avec plus de 31 personnes présentes en moyenne au 1er trimestre et 35 en ce début avril. Tout cela avec un même effectif salarié et donc grâce à l’implication de l’équipe.

L’autre bonne nouvelle est la signature



le 3 février 2017 d’une nouvelle convention triennale à LILLE entre Monsieur Alain JEGO, directeur interrégional, et Brigitte PIERRE, secrétaire-adjointe de l’association, référente du service « Accompagnement Socio-Judiciaire ». Dans le cadre de cette nouvelle convention, le prix de journée, qui était de 37 €/jour/détenu accompagné depuis 2099 est revalorisé à 40 €/jour, une évolution indispensable !